

HISTOIRE  
D'ANGLETERRE

À

# HISTOIRE D'ANGLETERRE

Par David Hume

Continuée jusqu'à nos jours

PAR SMOLLETT, ADOLPHUS ET AIKIN

ÉDITION NOUVELLE

Précédée d'un essai sur la vie et les écrits de Hume

PAR M. CAMPENON

De l'Académie française

---

10

---

BRUXELLES

WOUTERS ET COMPAGNIE, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

3, rue d'Assant

---

1845

À

# HISTOIRE

# D'ANGLETERRE

---

## CHARLES I<sup>er</sup>.

—

### CHAPITRE LVI.

(SUITE.)

Autorité exorbitante des communes. — Les évêques attaqués. — Tonnage et pontage. — Bill triennal. — Procès de Strafford. — Acte d'accusation. — Exécution de Strafford. — La haute commission et la chambre étoilée sont abolies. — Voyage du roi en Écosse.

A peine les Écossais s'étaient vus maîtres des parties septentrionales de l'Angleterre, qu'ils avaient manqué à la promesse de ne rien prendre sans payer, engagement qu'ils n'étaient pas à la vérité en état de remplir ; et le pays, pour prévenir l'expédient destructif du pillage et des francs quartiers, avait consenti à payer par jour une contribution réglée de 850 livres sterling, à laquelle on avait fait monter tous les frais de leur subsistance. Les communes, afin de soulager ces comtés d'un fardeau si lourd, convinrent d'allouer une paye réglée aux Écossais, comme à l'armée anglaise ; et la voie des subsides étant trop lente pour un besoin si pressant, elles empruntèrent plusieurs sommes des citoyens de Londres, sous la caution particulière de quelques membres. Deux subsides, qui furent en même temps votés, étaient une faible ressource<sup>1</sup> ; et, l'objet de cette imposition étant de dédommager les

<sup>1</sup> Il paraît qu'alors un subside n'était plus que 50,000 liv. sterl.

membres qui avaient soutenu par leur crédit particulier celui du public, on saisit immédiatement ce prétexte pour ordonner que les subsides fussent payés, non au trésor, mais à des commissaires nommés par la chambre. Une méthode qui tendait à diminuer encore l'autorité de la couronne fut ardemment embrassée, et dans la suite elle fut continuée par les communes pour chaque partie du revenu qu'elles accordèrent au roi. Il était clair que l'invasion des Écossais avait été la seule cause de la convocation du parlement; et c'était la présence de leur armée qui mettait le roi dans l'assujettissement auquel il était réduit; cette raison même porta les communes à déclarer ouvertement que leur intention était de retenir cette armée jusqu'à ce qu'elles eussent mis tous leurs adversaires à la raison, et rempli toutes leurs vues. « Nous ne » pouvons nous passer encore des Écossais, dit Strode en pleine » chambre; les enfants de Zerviah sont encore trop puissants pour » nous : » allusion à un passage de la Bible, suivant la mode du temps. La subsistance des deux armées ne demandait pas moins de quatre-vingt mille livres sterling par mois, somme beaucoup plus considérable que le royaume n'en avait jamais fourni, dans les embarras publics; et, quoique pour répondre à cette charge la chambre eût imposé de temps à autre plusieurs autres subsides avec une capitation, elle prit soin de demeurer toujours en dette, dans la seule vue de rendre la continuation de l'assemblée plus nécessaire.

Le parti mécontent d'Angleterre tirant tant d'utilité de l'alliance des Écossais, il n'est pas surprenant qu'il leur fit sa cour avec une complaisance sans bornes, et par les plus importants services. Charles, dans son premier discours, les ayant traités de rebelles, observa que cette expression avait fort offensé le parlement, et fut obligé non-seulement de l'adoucir aussitôt, mais de la rétracter. Les commissaires écossais, entre lesquels le comte de Rothes et lord Loudon tenaient le premier rang, trouvèrent toute sorte d'avantages dans leur négociation, et ne s'en hâtèrent pas plus de conclure le traité. Ils étaient logés dans Londres, où ils vivaient dans une intime correspondance avec les magistrats, qui étaient fort opposés à la cour, et les chefs populaires des deux chambres. L'église de Sainte-Antholine leur avait été assignée pour y exercer leur religion; et leurs chapelains y établirent ouvertement le culte presbytérien, qui n'avait jamais été toléré à Londres qu'en langue étrangère. L'inclination publique parut si généralement déclarée pour cette nouvelle forme, qu'on vit dans l'église une foule

d'Anglais de toute sorte de rangs. Ceux qui avaient le bonheur d'y trouver accès de grand matin gardaient leurs places pendant tout le jour. Ceux qui se voyaient exclus demeuraient comme collés aux portes et aux fenêtres pour y recueillir du moins quelques sons éloignés, quelques phrases entrecoupées de la sainte rhétorique <sup>1</sup>. Toute l'éloquence du parlement, dégagée alors de pédanterie, animée par l'esprit de liberté, et appliquée aux plus grands intérêts, n'excitait pas une attention aussi avide, aussi insatiable que ces discours prononcés avec une ridicule affectation, avec un accent provincial, et remplis de barbarisme et d'ignorance.

L'expédient le plus efficace pour plaire à ces fanatiques Écossais, était de répandre dans toutes les parties de l'Angleterre la discipline et la forme presbytérienne du culte; et les chefs populaires de la chambre, comme leurs plus dévoués partisans, étaient assez enclins d'eux-mêmes à cette innovation. Le parti puritain, qui avait fait par degrés, quoique secrètement, des progrès considérables dans le royaume, prenant avantage du désordre actuel, commença bientôt à professer ouvertement ses principes, et porta de furieuses atteintes à la religion établie. Dès l'ouverture du parlement, on avait pu reconnaître à des marques peu sensibles, mais décisives, que ces sectaires y dominaient. Marshall et Burgess, deux ministres puritains, furent choisis pour prêcher devant les communes, et leurs sermons ne durèrent pas moins de sept heures. L'usage constant de la chambre basse étant de recevoir le sacrement avant que d'en venir aux affaires, il fut ordonné, comme un article préliminaire, que la table de communion, qui était à l'extrémité orientale de Sainte-Marguerite, fût avancée au milieu du temple. Dans les actes du parlement le titre de *lords spirituels* fut ordinairement supprimé; et les lois furent portées au nom du roi, des lords et des communes. Le secrétaire de la chambre haute, en lisant les bills, tourna le dos au banc des évêques; et jamais on ne releva cette insolence. Dans un jour de jeûne solennel et d'humiliation, que les deux chambres avaient indiqué, les pairs laïques, contre l'usage de tous les temps, prirent la place des pairs spirituels en se rendant à l'église, et lord Spencer observa que l'humiliation semblait, ce jour-là, bornée aux évêques.

Chaque assemblée des communes produisit quelque harangue en-

<sup>1</sup> Clarendon, vol. I, p. 189.